

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Qu'est-ce que l'enseignement à distance de niveau collège ou lycée ou post-bac ?

L'enseignement à distance, également appelé FOAD, vous permet de vous former sans avoir besoin de vous rendre dans un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur. Il est réalisé sans la présence physique d'un professeur. Plusieurs structures proposent des formations à distance. Voici les informations à connaître.

Qui est concerné par l'enseignement à distance ?

Si vous souhaitez vous former mais que vous ne pouvez pas vous déplacer pour assister aux cours, vous pouvez recourir à l'enseignement à distance.

C'est le cas notamment si vous êtes collégien, lycéen ou étudiant et que vous ne fréquentez pas un établissement d'enseignement (élève handicapé, élève confiné, étudiant étranger, etc.).

Quels enseignements peut-on suivre à distance ?

Vous pouvez notamment suivre à distance un enseignement **scolaire** (collège et lycée) ou **supérieur** (post-bac). Les formations suivies à distance vous permettent d'obtenir des diplômes et des qualifications professionnelles reconnues par l'État.

Les enseignements concernés vont de la classe **desixième au Bac+5**.

Comment les cours à distance sont-ils organisés ?

L'enseignement à distance peut prendre plusieurs formes.

Numérique

La formation ouverte et à distance (FOAD) est une formation utilisant les nouvelles technologies du multimédia et de l'internet (visioconférences, espace collaboratif, messagerie électronique, forum).

À savoir

De nombreux **cours en ligne ouverts et massifs** (Clom, également appelés Mooc) sont disponibles gratuitement sur internet et permettent d'acquérir de nouvelles connaissances.

Papier

L'enseignement à distance peut également être réalisé avec des supports papiers.

Comment s'inscrire à l'enseignement à distance ?

L'inscription à une formation à distance se fait directement auprès de l'organisme choisi. Par exemple, le Centre national d'enseignement à distance (Cned) ou la Fédération inter-universitaire de l'enseignement à distance (Fied). Les démarches peuvent être différentes d'un organisme à l'autre.

Où s'adresser ?

Centre national d'enseignement à distance (Cned)

Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation à distance

Par téléphone

+33 (0)5 49 49 94 94 (serveur vocal en dehors des heures d'ouverture)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (de juin à octobre : fermeture à 18h30)

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par courrier

Cned

BP 60200

86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Par télécopie

05 49 49 96 96

Où s'adresser ?

Fédération inter-universitaire de l'enseignement à distance (Fied)

Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation à distance

Sur internet

<https://www.fied.fr/>

Par courrier

Fied
103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris

Quel est le coût de l'enseignement à distance ?

Le coût d'une formation peut varier en fonction du type de formation et de l'organisme formateur. Renseignez-vous directement auprès de l'organisme concerné.

Où s'adresser ?

Centre national d'enseignement à distance (Cned)

Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation à distance

Par téléphone

+33 (0)5 49 49 94 94 (serveur vocal en dehors des heures d'ouverture)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (de juin à octobre : fermeture à 18h30)

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par courrier

Cned
BP 60200
86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Par télécopie

05 49 49 96 96

Où s'adresser ?

Fédération inter-universitaire de l'enseignement à distance (Fied)

Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation à distance

Sur internet

<https://www.fied.fr/>

Par courrier

Fied
103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris

Peut-on bénéficier d'une bourse en suivant l'enseignement à distance ?

Si vous êtes inscrit à un enseignement à distance de niveau collège ou lycée ou post-bac, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une bourse.

Inscription dans l'enseignement supérieur

Questions – Réponses

- [Un étudiant peut-il se réorienter pendant la première année d'université ?](#)
- [Peut-on passer un examen de l'Éducation nationale en candidat libre ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Étudiant en situation de handicap](#)

Pour en savoir plus

- [Formation à distance](#)
Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- [Cours en ligne ouverts et massifs \(Mooc\)](#)
Source : France Travail
- [École primaire, collège et lycée au Cned : mode d'emploi](#)
Source : Centre national d'enseignement à distance (Cned)
- [Étudiants étrangers en France : se former en ligne ou à distance](#)
Source : Agence Campus France

Où s'informer ?

- **Centre national d'enseignement à distance (Cned)**

Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation à distance

Par téléphone

+33 (0)5 49 94 94 (serveur vocal en dehors des heures d'ouverture)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (de juin à octobre : fermeture à 18h30)

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par courrier

Cned

BP 60200

86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Par télécopie

05 49 49 96 96

- **Fédération inter-universitaire de l'enseignement à distance (Fied)**

Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation à distance

Sur internet

<https://www.fied.fr/>

Par courrier

Fied

103, boulevard Saint-Michel

75005 Paris

**Textes de
référence**

- Code de l'éducation : articles L131-1 à L131-13

Obligation scolaire

- Code de l'éducation : articles R426-1 à R426-3

Centre national d'enseignement à distance

- Code de l'éducation : articles R531-13 à D531-36-1

Formations et établissements habilités à recevoir des boursiers nationaux du 2nd degré de lycée